

COMMENT RESERVER (réservation conseillée)



Suivre les instructions en ligne : https://jsp-sud-est-manceau.fr/videgrenier.php

- Ensuite envoyez votre coupon d'inscription à l'adresse : videgrenier.jsp.sudestmanceau@gmail.com
- et Règlement par virement bancaire **en indiquant votre NOM et Prénom** FR76 1790 6001 1296 4253 9012 878 AGRIFRPP879 Association ISP

Aux permanences:

- Restaurant O'P'Tit Brettois à Brette les Pins : 23 avril et 25 avril 17h30 à 19h30
- Super U de Parigné et Changé: Le samedi 19 avril 9h à 12h30

INSCRIPTION

Carte nationale d'identité N°:				
Délivrée le :///				
Nom :				
Prénom(s):				
Né(e) le :///				
À:				
Adresse :				
Code postal :///				
Ville :				
Téléphone :///	//			
Mail:	@			
TYPES D'OBJETS VENDUS :				
LONG. EMPLACEMENT & TARIF:	Particulier :	□ 3m (9€)	□ 6m (18€)	□ 9m (27€)
(Cocher la case)	Professionnel:	□ 3m (15€)	□ 6m (30€)	□ 9m (45€)
ZONE SOUHAITEE (voir plan) :	□ B1 □ B2	□G □T	□ Pas de	préférence
(Attention : vous ne serez position	nné en zone T que	e si toutes les a	autres zones s	ont complètes
				_
RIVERAINS : si vous souhaitez exp	oser face à votre	domicile, coch	ez cette case	
Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance et respecter le règlement ci-joint de la				
manifestation le / Signature :				
RENSEIGNMENTS SUPPLEMEN Raison sociale :				
N° Registre du commerce :				

VIDE GRENIER DES JSP DU SUD EST MANCEAU — BRETTE LES PINS — 01/05/2025 — VIDE GRENIER DES JSP DU SUD EST MANCEAU — BRETTE LES BRETTE LES PINS GRENIER DES JSP DU SUD EST MANCEAU VIDE (01/05/2025 PINS -BRETTE LES GRENIER DES JSP DU SUD EST MANCEAU VIDE (PINS

REGLEMENT



- Participation possible à ce vide grenier à la condition d'avoir réglé le coût de l'emplacement et fourni toutes les pièces administratives demandées ci-contre par les organisateurs. En cas d'absence de règlement la réservation ne sera pas prise en compte.
- Conformément à l'article L310-2 du Code du commerce, les particuliers non-inscrits au registre du commerce sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus.
- Engagement des exposants à respecter le numéro d'emplacement attribué le jour du vide grenier ainsi que les délimitations définies par les organisateurs.
- Les véhicules seront interdits sur les emplacements sauf autorisation exceptionnelle donnée par les organisateurs. Le stationnement des véhicules devra se faire en dehors de l'enceinte du vide grenier.
- Entrée du vide grenier est interdite avant 6h00. L'installation des stands devra se faire de 6h00 à 7h30. Au-delà, circulation des véhicules interdite dans l'enceinte du vide grenier jusqu'à 17h. Un emplacement non occupé à 8h00 sera considéré comme libre.
- Les enfants exposants devront être en présence d'une personne majeure en permanence et seront sous son entière responsabilité.
- Pas d'annulation possible ni aucun remboursement en cas d'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit), y compris en cas de mauvaises conditions météorologiques.
- Emplacements à tenir dans un parfait état de propreté. Interdiction de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelques objets que ce soit, aucun écart ne sera toléré.
- Chiens à tenir en laisse dans l'enceinte du vide greniers.
- Vente d'armes (de toutes catégories), d'animaux et de produits alimentaires/boissons strictement interdite.
- Engagement de chaque exposant à respecter les consignes de sécurité données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.
- Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.
- Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.
- Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure, et dans ce cas aucun paiement ne sera encaissé.

